



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Economie, finances et budget : services extérieurs

Question écrite n° 7141

Texte de la question

M Jacques Floch appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur la situation des services de la direction generale des impots charges de l'assiette de la fiscalite directe locale. En effet, ces memes services fiscaux (cadastre, centres des impots, centres departementaux d'assiette, centres regionaux d'informatique) interviennent actuellement dans le recouvrement et la mise a jour de la matiere imposable, ce qui suppose l' apprehension des variations des bases d'imposition ; dans la determination des elements permettant aux elus locaux de voter les taux d'imposition ; dans le calcul des cotisations individuelles. Les reductions d'effectifs intervenues et celles actuellement projetees alterent les possibilites de saisir correctement les valeurs locatives cadastrales et de proceder regulierement a l'identification et a la localisation des biens des contribuables, de meme le manque de personnel aux services du cadastre ne permet plus a ces services d'assurer leurs missions d'assistance technique gratuite aux collectivites locales definies par le decret du 12 juillet 1967, les obligeant ainsi a se retourner vers le secteur prive. Ces difficultes generent un contentieux tres important ayant pour consequence d'entretenir un climat defavorable dans l'opinion publique ternissant l'image de marque des services fiscaux et des collectivites locales. En consequence, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre afin que la direction generale des impots puisse mieux remplir son role de service public fiscal et foncier.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour faire face a ses missions, alors que ses charges augmentent, la direction generale des impots mene une politique active de modernisation des services et de simplification des taches dans le secteur fiscal et foncier. C'est ainsi, notamment, que l'informatisation des services du cadastre sera poursuivie et que celle des centres des impots et des conservations des hypotheques est prioritaire. Il en est de meme pour l'informatisation du plan cadastral. Ces developpements sont rendus possibles pour une augmentation importante des credits informatiques. De nouvelles methodes sont mises en place. Elles visent a rationaliser les travaux d'assiette et de controle pour les ameliorer tout en reduisant le cout administratif et a moderniser les relations avec les collectivites locales pour l'etablissement des impots locaux. Enfin les travaux de remaniement du plan cadastral seront amplifies dans les regions ou cela parait necessaire afin de rendre le meilleur service aux usagers.

Données clés

Auteur : [M. Floch Jacques](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7141

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3711